



RETRAITE :

face à l'injustice et aux tentatives de divisions entre générations, renforçons la mobilisation.

Le 17 décembre

SOYONS DES MILLIONS EN GRÈVE ET DANS LA RUE !

NANTES - 10 h - Miroir d'eau

**ST-NAZAIRE - 10 h - croisement Bd République Libération
et 14 h 30 - RDV cité sanitaire**

ANCENIS - 11 h - Terrena

CHÂTEAUBRIANT - 11 h - Hôtel de ville

Le gouvernement s'obstine sur son projet de régime unique à points et ne veut pas prendre la mesure de la mobilisation exprimée par les salariés en grève :

Il faudra travailler plus longtemps avec l'instauration d'un âge pivot à 64 ans en 2027. **Le gouvernement refuse de corriger les causes de ces inégalités que sont le chômage, la non-compensation de l'allongement des durées d'études, les carrières heurtées, le temps partiel qui s'est étendu. Plutôt que de changer les choses, il préfère donc travailler à adapter l'humain à ces évolutions.**

Il annonce une garantie à 1000 euros net par mois pour une carrière complète au SMIC, mais ne précise pas la définition de ce que serait une carrière complète dans leur système, sans aucun « coup de pouce » sur le SMIC cette année encore.

Le 1er Ministre annonce la fin de tous les régimes spéciaux et particuliers que l'on connaissait pour aller vers une universalité. Il confirme des mesures dérogatoires sur l'âge de départ pour les métiers « régaliens » et dangereux en annonçant la garantie des bonifications de durée. Pour les autres métiers, cela serait une intégration au régime universel, avec un très gros flou sur la manière de prendre en compte la pénibilité des métiers. Aucun mot sur la pénibilité

dans le secteur privé, ni sur les impacts sur la santé et l'espérance de vie dans de trop nombreuses professions.

AU PASSAGE EN FORCE, OPPOSONS NOTRE DÉTERMINATION COLLECTIVE ET SOLIDAIRE !

■ A qui s'applique l'âge pivot de 64 ans ?

L'âge pivot change, peu importe la génération, à partir de 2027. Il faudra dans tous les cas travailler jusqu'à 64 ans pour garantir un niveau de retraite comparable avec ce qui existe actuellement. Si quelqu'un part à 62 ans, dans tous les cas, il aura une décote de 10 %. Donc système par point ou pas, génération 1975 ou pas, le fait est là : il va falloir travailler plus longtemps.

■ Les femmes et la retraite

Concernant les obligations d'égalité professionnelle, la majorité de rappels à la loi et les sanctions ne sont pas dissuasives avec possibilité pour les entreprises d'avoir une bonne note (plus de 75/100) et de ne pas être sanctionnées tout en ayant un écart de rémunération de 20 %.

Rappel : l'égalité salariale femmes/hommes réglerait le problème du financement de la retraite

■ 1000 euros nets de retraite pour les carrières complètes su SMIC

Mais qu'est-ce qu'une carrière complète aujourd'hui et dans un système à point ? Le gouvernement ne répond pas. Ensuite, 1000 € = 85 % SMIC. Cette disposition de 85 % du SMIC était déjà prévue dans la loi de 2003 et n'a pas été appliquée. Ce montant doit être atteint en 2022. Aujourd'hui on est en moyenne à 970 euros. **Le gouvernement survend cette proposition, 1000 euros c'est 41 euros en dessous du seuil de pauvreté** (référence 2017 source INSEE).

■ Maintenir la valeur du point cela ne veut pas dire maintenir le niveau des retraites

Si le gouvernement garantit la valeur du point, il ne garantit pas l'âge d'équilibre pour les obtenir. Exemple : le gouvernement suivant fixe le nouvel âge d'équilibre en 2040 à 67 ans et bien si quelqu'un veut partir à 64 ans, il perdra 15%. Surtout le gouvernement ne veut pas consacrer plus de 14 % du PIB au financement des retraites. **Il s'agit donc bien là d'une réforme budgétaire.**

■ Faire davantage contribuer les hauts salaires : une fausse mesure de solidarité

Projet d'une surcotisation « non-créatrice de droits » de 2.81 % à partir de 120 000 € (soit 10 000 euros par mois). Ce n'est pas beaucoup pour la solidarité. Il y a une **incitation** pour les plus hauts salaires à **aller vers la capitalisation**. Système universel, sauf pour ceux qui gagnent le plus pour qui le gouvernement risque de créer des plans d'épargne retraite spécifique.

■ Prise en compte des enfants

Au lieu des 8 trimestres par enfant et cela dès le 1^{er} enfant et une majoration de 10 % des pensions pour les deux parents dès le 3^{ème} enfant, ce serait 5 % par enfant pour un seul des deux parents et 2 % au-delà du 3^{ème} enfant.

RÉCAPITULATIF DES DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉFORME

→ **Ceux qui entreront sur le marché du travail à partir de 2022 (génération 2004)** : la réforme leur sera totalement applicable.

→ **Ceux qui sont déjà dans la vie active :**

Nés avant 1975 : la réforme (régime à point) ne leur est pas applicable.

Nés à partir de 1975 : leur retraite sera calculée selon 2 régimes :

- Pour la partie de carrière effectuée jusqu'en 2025 : retraite calculée selon le régime actuel. Ils conservent les droits acquis dans le régime actuel.

- Pour la partie de carrière effectuée à partir de 2025 : la réforme est applicable.

Des mécanismes seront créés pour la mise en œuvre de cette transition, notamment pour les enseignants dont la retraite est calculée sur les 6 derniers mois.

Entrée en vigueur de l'âge pivot à 64 ans en 2027. 2022 : la réforme est mise en place et irréversible.

FACE À CES RECULS POUR TOUTES LES SALARIÉES DU PUBLIC COMME DU PRIVÉ, UNE SEULE RÉPONSE : LA GRÈVE SOLIDAIRE ET MASSIVE POUR LES FAIRE PLIER !

L'intersyndicale CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES appelle à faire la grève reconductible, notamment les 17,18 et 19 décembre.

Perdre quelques jours de salaires pour ne pas perdre des années de vie au travail. Soyons inventifs pour bloquer l'économie et gagner le droit à une retraite méritée et à la justice sociale dans un monde solidaire loin des choix qui méprisent les individus et détruisent la planète.

Tou.te.s concerné.es, tou.te.s mobilisé.es, tou.te.s en GRÈVE

REJOIGNEZ LA CGT

udcgt44@cgt44.com ou www.lacgt44.fr